

Total de la contenance des fiefs communaux
deux cens vingt sept sesterces deux cartonnées.

Total de l'alleu commun desdits communaux, dix
deniers trois mailles un quart un sixieme, un trentesime
et un soixante quatrieme es

1083.

Interieur.

Art. 13.

Messire Samuel Symarcon.

en la grand chambre de la souveraine Cour de
parlement de Toulouse, Seigneur de palaminy
tient dans les appartenances dudit village d'au desdites
paroisse de vienne un domaine consistant en
une maison, curie au fonds et grange par dessus
Bassecour au devant, aire et paille de servitudes et
jardin le tout joignant, confronte du levant par le
seigneur de palaminy cy apres n. 2. et par le d. portal
cat n. 2. du couchant Boudery commun et chemin de
service et du septentrion led. Boudery, chemin et jardin
de Catherine Baillot d'ite la fustage art. 16. n. 2.
Contenant les batiments, cinquante caines évaluées bon
la Bassecour trente six perches et laire sol et paille dix
perches le tout évalué bon et le jardin contient deux
cartonnées un gital, évalué trois gitats bon, trois gitats
commun et trois gitats mauvais allouement un sol
une maille et un sixieme de maille es

1081.

Plus un pré appelle la vigne, confronte
du levant, septentrion et partie du midy Champ, Barthas
traverse par le d. meiron pifard n. 2. du midy par
du d. portal cat n. 2. du couchant la Bassecour,

grange et jardin dudit Seigneur de palaminy n.º 1.º
jardin de l'ad. d'aillet fustier n.º 2.º du Septentrion
chemin de service, Contenant neuf journées un quart et
demy, évalué une journée un quart et demy meilleur,
quatre journées et demy bon, deux journées et demy
commun et une journée mauvais allivrement
quatre sols deux deniers et

3 Plus une devre appelée dol d'arllhas,
Confronte d'un côté bois commun, du midy, couchant et
Septentrion champs et pré d'ad. jalabert menard n.º 4.º.
6 et 7.º. Contenant dix cartonnées un gilot, évalué un carton
un gilot bon, cinq cartonnées mauvais et quatre cartonnées
plus mauvais, allivrement deux mailles deux quarts et demy.

4 Plus un champ appelé la varene, Confronte
du levant bois commun, du midy champ d'ad. michel Brin
Bouguier n.º 3.º, du couchant et Septentrion champ d'ad.
jalabert menard n.º 11.º. Contenant une soterie sept cartons
et demy, évalué deux cartonnées bon, dix cartonnées commun
et trois cartonnées et demy mauvais, allivrement trois
deniers trois mailles trois quarts et

5 Plus un champ appelé la varene, Confronte
du levant pradel d'ad. Brin Bouguier n.º 3.º,
du midy et couchant chemin de service et du Septentrion pré
et champ d'ad. jalabert menard n.º 11.º. Contenant une soterie
évalué deux cartonnées bon, quatre cartonnées commun et deux
cartonnées mauvais, allivrement deux deniers une maille.

6 Plus un pré appelé de gape, Confronte du
levant pradel de pierre portier dit glandou de la barthe
art. 33.º n.º 1.º, du midy le pradel et champ dudit
Seigneur de palaminy n.º 11.º et pradel de pierre Brin
Calvet art. 32.º n.º 1.º, du couchant chemin de la guiole au
pau de treboul et du Septentrion le commun des pauvres
habitants dudit village de la barthe et pré d'ad. menard n.º 3.º
et d'ad. portier glandou n.º 1.º. Contenant huit journées un quart
et demy, évalué deux journées bon, deux journées commun, trois
journées mauvais et une journée un quart et demy plus

mauvais allivement deux sols trois deniers —
une maille deux quarts et

2.38.11

1 Plus deux champs joignants appelle's de la
galine, Confronte du levant es midy pre, champ domini-
e jardin dud. jalabert menard n. 1. 2, du couchant la rue
publique allant d'antérieur au commun de las sippies
et du septentrion pre dud. baillet d'atillou n. 3. 2 Contient
en tout deux sesterées trois cartonnées trois gitals,
Evalué deux cartonnées meilleur, six cartonnées bon
six cartonnées commun es cinq cartonnées trois gitals
mauvais. allivement six deniers deux mailles trois
quarts es demy et

692.34

2 Plus un champ appelle' del priou Confronte
du levant champ dad. besombes peypoutou n. 5. 2 du midy
et du couchant le puech commun des habitants dudit
village d'antérieur es du septentrion champ des
Sanholes dud. Seigneur de palaminy et apres n. 10. 2
Contient deux sesterées cinq cartonnées es demy,
Evalué sept cartonnées es demy commun, une sesterée
une cartonnée mauvais es cinq cartonnées plus
mauvais. allivement trois deniers une maille un quart

38.11

3 Plus un champ es pre' joignants appelle's
les sanholes, les sesterées es le pradel Confronte du
levant le chemin du pour de treboul a la quille dud.
levant es midy champs de lad. vassière venue gaudet
xulliau n. 1. 2, dud. besombes peypoutou n. 5. 2 et le sudet
champ del priou dud. Seigneur de palaminy n. 9, dud.
midy es couchant le puech commun des habitants dud.
village d'antérieur es du septentrion le chemin
d'antérieur es antoin, Contient le pre une journée
demy quart, Evalué demy quart commun es une journée
mauvais, Et le champ Contient quatorze sesterées sept
cartonnées es un gital, Evalué cinq sesterées un gital commun
Sept sesterées mauvais es deux sesterées sept cartonnées
plus mauvais allivement un sol neuf deniers.

1.98

10 Plus un champ appelle de la foue des trapous
qui en faisait cy devant deux Confronte du levant
à septentrion chemin public allée d'antierieux ala
barrière et chemin de service du midy maison et jardin
de pierre fran du jany artute 20. n. 1. et 1. n. 1. et 1. n. 1.
jalabert menard n. 10. du midy champ grand dudit
seigneur de jalamain cy apres n. 15. du poulhous
autre champ dudit seigneur n. 12. et encore dudit septentrion
pradel de pierre bieu det Calvet n. 1. Continuant neuf
senteries une cartonnée un getal, évalué deux senteries
bon, trois senteries commun, deux senteries mauvais,
deux senteries plus mauvais et une cartonnée un getal
infertile, allivremment un sol cinq deniers cy. 1. 30.

11 Plus un champ appelle communal,
Confronte du levant et midy le sud. champ des trapous
n. 11. et 12. champ grand cy apres n. 15. du poulhous le
chemin de la guille au paut detre bout et dudit jalamain
pré dudit seigneur n. 6. et pradel dudit bieu Calvet n. 1.
Continuant onze senteries cinq cartonnées évalué deux
senteries bon, cinq senteries commun, trois senteries quatre
cartons mauvais, une senterie plus mauvais et une
cartonnée infertile. allivremment un sol dix deniers cy. 1. 50.

12 Plus une devesse appellee la diuise, Confronte
du levant devesse dudit jalabert menard n. 8. et pré dudit seigneur
marquis n. 4. du midy prés dudit bieu n. 8. et dudit
fromm arden n. 5. du poulhous devesse et pré dedit
girbal n. 4. et du septentrion le chemin d'antierieux et
Contain Continuant quatre senteries trois cartonnées évalué
une senterie bon, deux cartonnées commun, deux cartonnées
mauvais deux cartonnées plus mauvais et une cartonnée
infertile, allivremment quatre deniers une maille un sester.

13 Plus un champ appelle la froumentale oue
Confronte du levant pré dudit jalabert menard n. 7. et des
autres parts vices publiques dudit village contenant une senterie
évalué trois cartonnées bon, trois cartonnées commun et deux
cartonnées mauvais allivremment deux deniers deux mailles. 2. 80.

17 Plus un champ appelle le travers. Confronte
du levans pres dud. fromen n. 1. et dud. boombes
peyroutou n. 12. du midy es dud. levans champ d'adit
jalobert menard n. 12. et dud. fromen redene n. 12. du
couchans autre champ dud. jalobert menard n. 12. du
septentrion autres champs dud. seigneur de palaminy
n. 16. es dud. jalobert menard n. 14. Contenant cinq
soterées trois gitala, value six cartonnées bon, une
soterée commun, vingt cartonnées mauvais et six
cartonnées trois gitala plus mauvais. allivement
sept deniers trois mailles deux quarts d'un septier.

15 Plus un champ appelle champ grand.
Confronte du levans le sud, champ de la fen dudit
seigneur de palaminy n. 11. et celluy dud. jalobert
menard n. 13. du midy champ du travers n. 14. et
celluy dud. jalobert menard n. 12. autre champ es
apres dud. seigneur de palaminy appelle la moule
n. 16. du couchans es septentrion champs communaux des
trappeus dud. seigneur de palaminy n. 12. et es autres
champ dud. jalobert menard n. 10. Contenant huit
soterées es demy, value quatre cartonnées bon,
quatre soterées commun, trois soterées mauvais et
une soterée plus mauvais. allivement un sol un
denier deux mailles.

16 Plus un champ appelle les moulètes.
Confronte du levans champ dud. jalobert menard
n. 11. du midy champ de l'adreit dudit Carboinet
despiere n. 3. du couchans chemin de point de
treboul a la guiole et du septentrion champ grand
dud. seigneur de palaminy n. 15. Contenant douze
cartonnées, value deux cartonnées commun, une soterée
mauvais et deux cartonnées plus mauvais. allivement
un denier deux mailles deux quarts.

Total des heritages dudit seigneur de palaminy.
 les maison et batiments Contiennent cinquante cannes,
 la bassecour et laire sol, quarante six perches, -
 les jardins Contiennent deux cartonnées ungital,
 les champs, cinquante neuf sesteres sept cartonnées,
 les prés dix huit journeés trois quarts es deux,
 les denzeeres pranges, cinq sesteres cinq cartonnées,
 Total de l'olivierement dudit seigneur de palaminy
 seize sols quatre deniers une maille un quart de sesteres y 1648 1/4 1/8

ART. 14.

DURAND mercon dit pifaru
 habitant du village d'antierieux paroisse de
 vimes tient dans ledit village et dependances.

1. Une maison curie et grange par dessus,
 bassecour et jardin joignants, confronte d'un costé
 maison et bassecour dudit michel bieu de quicypow n. 1.
 et jardin dudit baillat batrillou n. 2., du midy au poudrey
 commun, du couchant au chemin public et du
 septentrion pré dudit seigneur de palaminy n. 8.
 dudit septentrion jardin dudit canypanho jousuou n. 3.
 Contenus sçavoir les batiments treute deux cannes
 évalué commun, la bassecour six perches évalué
 commun, le jardin six cartonnées, évalué deux
 cartonnées es deux bon, deux cartonnées es deux
 commun ex une cartonnée mauvais. allivement
 trois deniers une maille deux quarts y 381 1/2

2. Plus un bois appelle toutaliadis
 et pradel appelle la garrigalle joignants, confronte
 le tout d'un costé et partie du septentrion bois dudit
 Caldaques Sougule n. 2., dudit levant tout couru pradel

Couffin, du midy bois du bartheas dud seigneur marquis
n° 17. es par du portat las n° 23, du couchant plus bas
Jesquiers de gataunoy n° 2. es du septentrion autre
pradel dud merion jifard cy apres n° 3. Contient
le pradel demy journée es undoyième de journée,
evalué un quart es demy de journée commun es un
quart es undoyième de journée mauvais, les
bois Contient trois soterées, évalué une soterée
quatre cartons mauvais, une soterée plus mauvais
es quatre cartonnées infertit allivremunt deux demies
trois mailles trois quarts demy un quart deux et un quart six, six.

3. Il y a un pradel appelle la vigne,
Confronte du levant bois dud brien bouguierou
n° 2. es le bois es pradel cy devant n° 2. du midy le
même bois du couchant change del as jifard cy apres
n° 6. es du septentrion terre dud brien bouguierou
n° 3. Contient un quart es demy es undoyième de
journée, évalué un quart mauvais es le demy quart
es le sixième plus mauvais. allivremunt deux
mailles trois quarts cy.

4. Il y a un bois appelle del gouteillas
Confronte du levant terrain du couffin du midy
bois dud brien bouguierou n° 2, des couchant change de
las jifard dud merion n° 6. es du septentrion bois
dud campauhas jaunou n° 2. es change del as
Catherine baliot veuve n° 3. Contient deux
soterées deux cartonnées, évalué une soterée
mauvais, six cartonnées plus mauvais es trois
cartonnées infertit. allivremunt deux mailles demy
quart un sixième es undoyième de journée.

5. Il y a un bois appelle la mativotte
Confronte du levant au ruisseau du couffin du midy
au bois dud campauhas jaunou n° 2, du couchant
es septentrion au bois commun, Contient

42
treize cartonnées un gibal évalué neuf cartonnées
mauvais, trois cartonnées plus mauvais et une cartonnée
un gibal infertile allivement deux mailles un quart maille
seize et un trentième et

6 Plus un champ appelle les peres confes
du levant avec le pradel de la vigne n. 3. change d'adieu
d'orin d'adieu n. 3. le sud bois des gontilles n. 4. et
d'orin d'adieu n. 2. du midi pré d'adieu seigneur
de palaminy n. 2. du couchant et partie du septentrion
chemin de service en outre du septentrion chemin de l'adieu
d'adieu n. 1. contenant quatre sertes de deux cartonnées
et demy, évalué une serte commune, deux sertes mauvais
et une serte de deux cartonnées et demy infertile, allivement
quatre deniers et

7 Plus un champ appelle la cote et pradel
joignant, confronte le tout au levant le chemin, du midi le champ
du travers d'adieu n. 9. du couchant et septentrion chemin
public et le jardin ordonnanceilles de pierre, d'adieu d'adieu
n. 1. contenant le pradel demy quart de journée évalué
bon, et le champ contient quatre sertes de deux cartonnées
évalué deux cartonnées bon, quatre cartonnées commune d'adieu
cartonnées mauvais et six cartonnées plus mauvais, allivement
sept deniers, demy maille et

8 Plus un champ appelle les corbes, confronte au
levant chemin de la quille au pont de l'adieu, du midi le pradel
del puch et champ d'adieu n. 2. du couchant champ de
francois gibal de l'adieu par sa femme n. 2. n. 1. change
d'adieu d'adieu n. 3. et du septentrion chemin d'adieu
d'adieu n. 1. celui de l'adieu d'adieu n. 4. et
celui d'adieu n. 1. contenant quatre cartonnées

4. demy, treuie quatre cartonnées es demy bon, cinq
cartonnées communes es cinq cartonnées mauvais allivremens
quatre deniers demy maille *cy*

9 Et enfin un pré appelle la vergne, confronte du
levant pré dud portier glandou n. 1. du midy le commun
delas sigrispre, devers ou champ dud portier glandou n. 2.
es pradel dud besdinde pregratton n. 6. du midy inclinau au
Couchant pré dud seigneur de palaminy n. 6. dud couchant le
commun del pbeu et du septentrion pré dud portier glandou
n. 1. contenant trois journées un quart es unduzieme d'autre
journées, evalie une journée es unduzieme mauvais et deux
journées un quart plus mauvais allivremens quatre deniers
une maille deux quarts demy un trent deuxieme et un
quatre vingt seizieme *cy*

Total des heritages dud mercur pifard *cy* desus.

Les maisons es batiments contiennent trent deux cannes,

La barpiour contient six pechies,

Les jardins contiennent six cartonnées,

Les champs de senteries trois cartonnées,

Les prés quatre journées un quart es demy unduzieme un seizieme,

Les bois six senteries sepe cartonnées un jetal.

Total de l'allivremens dud durand mercur, deux
sols quatre deniers, un quart es demy es unduzieme
de maille *cy*

Art. 15.

Nichel Brieu dit Bouquieyon

Habitant dud village d'antierrean sus paroisse de viennes
vint dans les villages es appartenances

Une maison, curie et grange paldesu tout,

jardins et baspours. Le tout attenant confronte
du levant chemin public, du midy l'ouïer
commun, du couchant baspours et dommicelles d'ud
mercou pifard n° 1. et du septentrion jardin d'ud
Baillat Baillou n° 2. Contenant les bâtiments
vingt quatre cannes évalué bon, le baspours quatre
perches évalué commun et le jardin une cartonnée
un gital et demy, évalué demy cartonnée bon et
demy cartonnée un gital et demy commun allivrent
quatre deniers trois mailles loing quatre denys et assijez.

430^{1/2} 1/2

2. Il y a un bois, champ, petit pradel et
barthes joignants appelés del taladis confronte
du levant le truisseau du couffin, du midy bois d'ud
Caldagues piquet n° 2. et le bois et pradel d'ud
mercou pifard n° 3. du couchant et septentrion
champ et bois d'ud mercou n° 4. Contenant le bois et
barthes sept cartons, évalué cinq cartons mauvais
et deux cartons plus mauvais, le champ contient
quatre cartons évalué mauvais et le pradel
contient demy quart de journée évalué mauvais
allivrent un denier un quart et un sixième de maille.

130^{1/2} 1/2

3. Il y a un champ et pradel joignants
appelés la varene, confrontant du levant le
commun, du midy champ de las perles d'ud mercou
n° 6. chemin de service entre deux, du couchant
champ d'ud seigneur de palaminy n° 3. et du
septentrion champ d'ud seigneur de palaminy
n° 4. Contenant le champ quatre cartons
évalué une cartonnée bon, deux cartonnées commun et
deux cartonnées mauvais et le pradel contient un quart
de journée évalué un sixième commun et demy quart et un
sixième mauvais allivrent quatre deniers demy maille.

430^{1/2}

52.
4. Il y a un jardin appelle de Bouguierrou
Confronte d'un costé la rue publique du mieu jardin
dud. Bouguierrou n. 3. du couchant pré dud.
Seigneur marquis n. 18. et du septentrion jardin de la
Baillot fustier n. 2. Contenant deux cartonnées trois
gitals es denys, Valant une cartonnée es denys bon et
une cartonnée un gital es denys commun, allivement
deux mailles deux quarts et un seizieme y

5. Et Enfin un pré appelle le pré et petit
Champs y attenant, Confronte d'un costé Couchant et
Septentrion au commun de la sypiere et du mieu
Champs dud. Baillot Baillot n. 11. Contenant le pré
deux journées es denys quart Valant commun et le champs
trois cartonnées un gital, Valant une cartonnée un gital
bon et deux cartonnées mauvais. allivement neuf
deniers une maille deux quarts y

Total des heritages dud. vreu Bouguierrou
Les maisons et batiments continuent vingt quatre deniers
La basse cour contient quatre perches,
Les jardins continuent quatre cartonnées un gital,
Les champs deux journées cinq cartonnées un gital,
Les prés continuent deux journées es denys,
Les bois es barthes continuent sept cartonnées,

Total de l'allivement dudit mieu vreu
Bouguierrou un fol huit deniers un quart
d'un es un seizieme de maille y

1. 830. 1/2



Art. 16.

Catherine Baillet veuve de Jean
puech ditte la fustière habitante dud village
d'antierre paroisse de vinces tenant dans les villages
d'antierre et dependances.

1. une maison curie et grange par dessus, loge a
cochons, barbeau, sol et jardin joignants, Confronte du
devant, midy et couchant jardin, grange et aire dud
seigneur de palaminy n. 1. et coudery commun et du
septentrion jardin dud. Campyroux jammou n. 1. Contenant
les baptemes, vingt trois cannes évalué bon, la barbeau quatre
pièces évalué bon et le jardin un carton digital, évalué
trois gitals bon et deux gitals commun, allier venant quatre
deniers trois mailles un quart et

483 $\frac{1}{4}$

2. Plus un jardin cheuvier, Confronte du devant la
rue publique, du midy jardin dud. brieu bouquignon n. 1. du
couchant pré dud. seigneur marquis n. 18 et du septentrion pré
dud. jolabert menard n. 1. Contenant deux cartonnies digital
évalué bon, allier deux mailles un quart et

2 $\frac{1}{4}$

3. Plus un champ appelle la piece basse, Confronte
du devant bois dud. Campyroux jammou n. 2. du midy et couchant
champ dud. marion n. 1. et du septentrion chemin de service
allier au bois commun, Contenant quatre cartonnies digital
évalué une cartoune deux gital commun, deux cartonnies
mauvais et une cartoune plus mauvais, allier venant deux mailles
un quart et deux et

2 $\frac{1}{4}$

4. Et Enqui un champ appelle les poubes, Confronte de
midy champ de dud. marion jifard n. 1. du couchant champ
dud. bouquignon n. 1. du septentrion champ dud. seigneur
marquis n. 1. et du devant champ dud. artoz jifard n. 1.

54
contenant cinq cartonnées ungital et demy évalué bon
allivrement deux deniers deux mailles trois quarts y e3e3

Total des heritages de lad^e baillie deux quarts y despes.

Lez Maison et batiments contenant vingt trois canues,

Les bœufseour et sol contenant quatre perches,

Lez jardins contenant trois cartonnées et demy,

Les champs contenant neuf cartonnées et demy.

Total de l'allivrement de lad^e baillie huit deniers deux
mailles deux quarts et demy y 882²¹/₄₈

Art. 17^o

Martin campanha dit
Jammou tailleur d'habits habitant du village
d'antérieur paroisse de vinnes tient au nom de
marc de françoise Ologuel, dans led village d'antérieur
et ses appartenances et dependances.

- 1 Une maison avec grange poudres, aire, bœufseour et
jardin, le tout joignant, confronté du levant et septentrion
par le pradel dud^e Seigneur de palaminy n^o 1^o, du midy
jardin dud^e Seigneur de palaminy n^o 1^o et dominielle de lad^e baillie
n^o 1^o et du couchant chemin public, contenant les batiments
vingt quatre canues évalué bon, la bœufseour dix perches évalué
commun, l'aire sol trois perches et demy et le jardin trois cartonnées
trois gital, évalué une cartonnée bon, une pastourelle et demy commun
et une cartonnée ungital mauvais allivrement cinq deniers trois mailles 583³/₄

- 2 Plus un bois appelle del latades, confronté de levant
au voisin du cauffin, du midy bois dud^e messon pifard n^o 4^o,
du couchant champ dud^e messon n^o 6^o et parmy de lad^e baillie n^o 3^o,
du septentrion le bois commun et bois dud^e messon n^o 5^o. Contenant
quatre festeres évalué trois festeres plus mauvais et une festerie
infertile allivrement trois quarts maille y 3³/₄



3 Plus un jardin de chenevier, confronte du levant la
rue publique, du midy jardin d'ad pierre Baillet n° 2° et d'eluy
dud marion pifard n° 1°, de couchant pres dud Seigneur
marquis n° 18° et du septentrion jardin d'ad Michel Orreault
contenant trois cartonnies, évalué une cartonnée es demy bon
et une cartonnée es demy commun allivement dix mailles
un quart et

4 Plus un champ appelle des trapous, confronte du
levant champ d'ad franc Sarry n° 2° et champ d'ad galabert
muraud n° 10°, du midy le chemin de sermes appelle des trapous,
du couchant pres dud beau Calvet n° 1° et du septentrion champs
dud Beromdes n° 4° et dud partier glandou n° 2°, est commun
de la seigneurie, contenant cinq sertes une cartonnée trois
gitals, évalué une serte meilleur, une serte six cartonnies
bon, une serte six cartonnies commun, quatre cartonnies
mauvais et une cartonnée trois gitals infertile allivement
un sol cinq deniers et

5 Et enfin un pré appelle de jammou, confronte du levant
du septentrion d'ad d'ad girel n° 4° et pré d'ad biron rages
n° 3°, du midy pré d'ad d'ad piaget salazard n° 3° et du couchant
chemin de la guiole au port de treboul, contenant deux
journées deux quarts d'ad et un douzième de journée,
évalué deux quarts et demy et un douzième de journée
bon, une journée commun et une journée mauvais
allivement dix deniers une maille et

Total de la contenance des heritages d'ad Campanhae.

Les maisons et batiments contenant vingt quatre cannes,

les bapteurs et sol contenant treize perches et demy,

les jardins six cartonnies trois gitals,

les champs, cinq sertes une cartonnée trois gitals,

les prés deux journées deux quarts d'ad et un douzième de journée,

et trois cartonnies quatre sertes,

Total de l'allivement d'ad Campanhae d'ad sol dix deniers trois mailles et

Art. 18.

Pierre Baillot surnommé Crataillon
habitant du village d'Anterrieux sur paroisse de
vignes tient dans led. village et dépendances.

1. Une maison rurale et grange par dessus, brasserie,
pâtur et jardin le tout joignant, confrontant du levant
avec chemin public, du midi par del d'ed mercon pifard n° 1.
du couchant et septentrion au foudery Commun, contenant
les bâtiments vingt huit cannes, évalué Commun, la bergerie
trois perches et le jardin contient une cartouche trois gitals,
évalué d'un carton d'un gital bon, d'un carton d'un
gital Commun et d'un carton mauvais, allivrement deux
deniers trois quarts de maille et un seizième. 280³/₄

2. Il est un jardin clauvire, confronté du levant la rue
publique, du midi jardin et maison d'ed bria bouguierow n° 1.
et dominielles d'ed mercon pifard n° 1. du couchant jardin d'ed
mercon n° 1. et du septentrion jardin d'ed guypanhar n° 3.
contenant une cartouche un gital, évalué deux gitals et d'un
bon et deux gitals et d'un Commun, allivrement trois quarts
d'un et un seizième de maille. c. m. 311³/₄

3. Il est un pré et deux joignants appelés de la
galine, confrontés du levant et partie du midi champ d'ed
jalabert menard n° 4. du midi en quere champ d'ed seigneur
de palamuy n° 7. du couchant, septentrion et partie du
levant le Commun de la seigneurie, contenant le pré une
journee évalué Commun et la d'ed une cartouche deux
gitals et d'un aussi évalué Commun, allivrement quatre
deniers trois quarts de maille et un seizième. 480³/₄

4. Et enfin un champ appelé la seigneurie, confronté
du levant chemin de servieron partie, champ et pré d'ed bria
bouguierow n° 5. et champ d'ed jalabert menard n° 4. du midi
pré d'ed jalabert menard n° 5. du couchant champ d'ed jalabert
menard n° 4. et champ d'ed jalabert menard n° 5. et
art. 28. n° 1. et le Commun de la seigneurie et du septentrion

57
pre dud orren baguilegro n° 5. et chemin de service dus
pre, contenant quatre sesteres en demy, valant une sesterie
ou on deux sesteres commun et une sesterie quatre farlous
mauvais, allivrement ~~un sol~~ ~~quatre~~ deniers de demy
maillles ~~un sesterie~~ et approuver d'au sesterie d'au sesterie

Total de la contenance des heritages dudot Baillot y despes
Les maisons et batiments continuent vingt huit cannes,
La basse cour et patte content trois perches,
Les jardins continuent trois cartonnées,
Les champs continuent quatre sesteres en demy,
Les prés continuent une journée,
Les demes continuent une cartonnée deux gitals et demy
Total de l'allivrement dudot Baillot un sol quatre
deniers de demy, maillles et un sesterie et

Art. 19.

Pierre Jalabert menard
Laboureur habitant dud village d'antérieur parsonne
devinnes tient dans led village et de parances

1. une maison a trois etages, luvie es grange par dessus
loge a cochons, basse cour, aire sol patte et un jardin, le tout
joignant, coufrontes d'ubovant pre dud jalabert y apres n° 5.
et chemin de service du midy patte commun du zoutant
autre chemin de service et de sesterie change d'ubot
Seigneur de palaminy n° 7. contenant les batiments cinquante
sesteres et demy évalué commun, la basse cour et patte
contient quinze perches évalué commun, l'aire sol sesterie
et demy évalué commun et le jardin contient cinq
cartonnées deux gitals et demy, évalué une cartonnée soit deux
cartonnées commun, une cartonnée mauvais, une cartonnée plus
mauvais et deux gitals et demy infuit allivrement. Croy

deniers une maille un quart demy et un seizieme 391 m. 1/2

2. *Il est un jardin potager dans lequel il y a un four et fournil et grenier par dessus et par dessous joignant, confrontant du levant et du midi pré du seigneur marquis n.º 18.º du couchant chemin de service dudit jalabert menard et du septentrion pré dudit jalabert n.º 5.º Contenant le jardin deux cartonnées évaluées communes le four et fournil neuf cannes évaluées communes et le paille une perche et demy évaluées communes allouement trois mailles un quart et demy et un seizieme 3 m. 1/2*

3. *Il est un champ et bœrthas appelé le glauz confrontant du levant rue publique, du midi chemin de service du tenoir des trapous, du couchant champ dudit campachai jammou n.º 4.º et du septentrion champ dudit frome sarny n.º 2.º Contenant le champ dix cartonnées évaluées six cartonnées bon, et quatre cartonnées communes et le bœrthas contient un gital évalué mauvais allouement quatre deniers et un seizieme de maille 487 m. 1/2*

4. *Il est un champ et bois appelé la moulette, confrontant du levant champ dudit baillor n.º 4.º et pré bas dudit jalabert n.º 6.º du midi le pré haut dudit jalabert n.º 6.º du couchant champ dudit seigneur de polaminy n.º 7.º et pré dudit baillor n.º 3.º et du septentrion des seigneurs et pré et champ dudit chaquait aut. nom n.º 1.º Contenant le champ cinq fentes six cartonnées évaluées une fente deux cartonnées bon, six cartonnées communes deux fentes six cartonnées mauvais et une fente plus mauvais et le bois contient un gital évalué bon allouement neuf deniers trois mailles un quart 283 m. 1/2*

5. *Il est un pré appelé le pré rat nalt, confrontant du levant pré bas dudit jalabert et après n.º 6.º du midi pré dudit seigneur marquis n.º 18.º et jardin dudit jalabert n.º 2.º du couchant grand cours, loge et carbon maison et champ dudit jalabert n.º 10.º chemin de service dudit baillor et du septentrion champ dudit*

Jalabert n° 4°, Contenant trois journées un quart et demy
 évalué une journée meilleur, deux journées bon et un quart
 & demy de journée commun allivrement un sol neuf
 deniers deux mailles cy

1.382^m

6 Ills un pré appelle le pré bas, Confronte
 du levant chemin d'antemur a la bastide, du midy rue publique
 et pré dud. seigneur marquis n° 18°, du couchant pré dudit
 Jalabert n° 6°, du couchant et septentrion champ dudit
 Jalabert cy dessus n° 4° et encore du septentrion champ dudit
 Baillot n° 4°, Contenant cinq journées, évalué demy journée
 bon, deux journées et demy commun et deux journées mauvais,
 allivrement un sol cinq deniers cy

1.38

7 Ills un pré appelle d'autraignes et pradel
 appelle del. suquet, champs appelle del. suquet et del. papete
 bois del. suquet, barthas et champ del. barthas, Confronte du
 levant barthas et parage dudit seigneur de palaminy n° 3°, et
 champ dudit Jalabert cy apres n° 14°, du midy pré dudit seigneur
 marquis n° 18°, cheminement dudit, du couchant champ dudit
 seigneur de palaminy n° 18°, pré et champ dudit Jalabert
 n° 6° et 4°, pré de pierre valadier marquis de la bastide est. 27 n°
 et le commun de los crues et du septentrion le ruisseau du
 tressulet, Contenant les pré et pradel quatre journées, évalué
 une journée bon, une journée commun et deux journées mauvais
 les champs contenant six festerées, évalué quatre cartonnées
 bon, une festerée commun, deux festerées quatre cartonnées
 mauvais, une festerée deux cartonnées plus mauvais et six cartonnées
 infertile, le bois contient quatre festerées six cartonnées, évalué
 deux festerées commun, deux festerées mauvaises six cartonnées
 plus mauvais et le barthas contient deux cartonnées trois gila
 évalué mauvais allivrement deux sols une maille un quart et demy

2.331^m

8 Ills un champ appelle le des de, Confronte du
 levant champ dudit fromm aedene n° 7°, du midy pré dudit
 seigneur marquis n° 3°, du midy inclinant au couchant
 demy dudit seigneur de palaminy n° 12°, du couchant chemin

public et du septentrion devers dud. galabert cy apres n. 9.
 Contenant trois sesteres quatre cartonnies et demy, évalué
 quatre cartonnies meilleur, une sesterie bon, deux cartonnies
 commun, quatre cartonnies mauvais et demy cartonnies
 infertile allivemens dix deniers deux mailles cy . . . 1082

9 Plus une devere appelée la devere des boeufs, confronte
 du levans champ dud. fromen ardue n. 7, du midy champ dud.
 galabert menard cy dessus n. 8, du couchans et septentrion
 chemin public, contenant quatre sesteres et demy, évalué
 deux sesteres quatre cartonnies bon, deux sesteres commun
 allivemens sept deniers cy . . . 1083

10 Plus un champ appelé les trappes, confronte de
 toutes parts champs dud. seigneur de palanin cy dessus de la font
 des vapours et champ grand n. 10 et 11, chemin de service
 entre les deux derniers et encre du septentrion, champ dud.
 campaulat jumeau n. 12, contenant une cartonnies et demy,
 évalué demy cartonnies bon, six cartonnies commun, quatre
 cartonnies mauvais et une cartonnies plus mauvais allivemens
 deux deniers une maille un quart cy . . . 281

11 Plus un champ appelé la montie, confronte du
 levans champ dud. seigneur de palanin n. 14, du midy champ
 dud. fromen ardue n. 12, dud. carbonel bespère n. 2 et 3, dud.
 portol cat n. 3 et de jeaurz desmons la loye art. 41 n. 2, du
 couchans et septentrion champs dud. seigneur de palanin n.
 14, contenant six sesteres et demy, évalué six cartonnies bon
 trois sesteres six cartonnies commun et deux sesteres mauvais,
 allivemens un fol deux mailles cy . . . 1582

12 Plus un champ appelé le travers, confronte
 du levans pré dud. fromen ardue n. 4, du midy champ dud.
 fromen ardue n. 12, du couchans et septentrion champ
 dud. seigneur de palanin n. 14 et 15, contenant deux
 sesteres cinq cartonnies trois gilot, évalué quatre cartonnies
 meilleur, quatre cartonnies bon, une sesterie commun, deux
 cartonnies mauvais et trois cartonnies trois gilot plus mauvais
 allivemens sept deniers une maille trois quarts et demy et un fol . . . 1582

13. *Il y a un champ appelle la fontaine, confronte du
levant au couchant dud village, d'un côté champ dud seigneur
de palaminy n. 16. du couchant et septentrion autres champs
dud seigneur de palaminy n. 15. et 16. contenant deux festeres,
quatre Caronnies ungital, évalué cinq Caronnies bon seye
Caronnies Commun, une festerie mauvais et ungital plus
mauvais allivement cinq deniers une maille et un sixieme.* 58^{me} 1/6

14. *Et enfin un champ appelle la varre, confronte du
levant au vis Commun, dud levant et midi champs dud
seigneur de palaminy n. 17. et 18. du couchant et septentrion
pre et pradel dud jalabert menard n. 1. Et encore dud
septentrion devers et barthes dud seigneur de palaminy n.
3. contenant quatre festeres deux, évalué une festerie
Commun, deux festeres et deux mauvais et une festerie plus
mauvais allivement cinq deniers.* 58

Total de la portion des heritages dud jalabert menard.

*Les maisons et batiments continuent jointe par l'ancien deux
les basses, six sols et paille continuent vingt quatre perches,
Les jardins continuent sept Caronnies deux gital et deux,
Les champs continuent trois quatre festeres deux Caronnies,
Les prés continuent d'aise journées un quart et deux,
Les bois et denys, huit festeres cinq Caronnies ungital.*

*Total de l'allivement dud jalabert menard cause sols
trois mailles trois quarts et un sixieme.* 11. 58 3/4 1/6

ART. 20.

Pierre franc dit Jarny

*habitant du village d'antérieur paroisse de sainte trinité
audir village et dependances.*

1. *une maison, curie et grange par dessus tout, loze a
cochers, basses et deux jardins, l'un joint par l'ancien du
levant chemin de seigneur d'un côté paille Commun des habitants
dud village d'antérieur dud midi, couchant et septentrion
champs dud seigneur de palaminy n. 10. contenant les
Caronnies, vingt deux cahues évalué Commun, la basse*

deux perches Egalies Commun et les jardins Continues de
Cartoniers et de deux Egalies une continue et deux bon, deux
Cartoniers Continues et deux Cartoniers mauvais allivrennes
un demi trois mailles, trois quarts et deux y.

2. Plus un champ appelé le flauz, confronte du
 levant la rue publique, du midy champ dud. jala bon
 n.º 39, du couchant champ dud. crin jankajamou
 n.º 41, et du septentrion le commun de la signe, s'entend
 une fertie un gal, valie quatre cartonnies bon, trois
 cartonnies un gal commun et une cartonne mauvais.
 allivement deux deniers trois mailles trois quarts y

Total de la contenance des heritages du d^u frere jarry.

Les maisons et bâtiments continuent vingt deux cannes,
La Caspière continue deux perches,
Les jardins continuent deux toises et demie,
Les Chanvres continuent une fathome un quart,

Total de l'attirerement du franc parmy, quatre deniers
trois mailles deux quarts et demy et

Communaux d'anterrieux

Art. 21.

Les habitants dudit village d'antérieur jouissent
en commun un passage appelle les siffieres, Confronte au
levant pré Brin bouguiprou n. 5, pré dudit champ n. 1,
du midi champ et bois dudit jalabert menard n. 4, pré dudit
daillet bataillon n. 3, rue publique traversant les communes
champs dudit fraus sarmy n. 2 et dudit champ pichas n. 4, du
couchant demeure dudit portier glandou n. 2 et du septentrion
pré dudit mercau pifard n. 9, dudit septentrion et dudit pichas
pré dudit portier glandou n. 1 et en commun de la siffieres des
habitants dudit village de la bastide séparés par plusieurs bornes
plantées et filant d'avis depuis la fin du pré dudit portier jusqu'au
coin du pré dudit Brin bouguiprou contenant de six à sept pertues
Sept Carroudes, évalués trois pertues bouffins pertues